

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/29

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA MAISON DE L'ENFANT A BOURGANEUF (MARCHÉ 2025-19)

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVE donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0			

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2025/03/05 prise en date du 25 mars 2025 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2025/11/05 prise en date du 04 novembre 2025 ;

M. Le Président rappelle que le cabinet JLM ingénierie a été recruté comme maître d'œuvre sur ce projet.

Le marché de travaux est alloué de la façon suivante :

- Lot 01 : Plâtrerie – Isolation pour une estimation de 12 500 € HT
- Lot 02 : Menuiseries extérieures pour une estimation de 56 600 € HT
- Lot 03 : Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) – pour une estimation de 92 150,00 € HT
- Lot 04 : Eclairage pour une estimation de 24 500,00 € HT.

M. Le Président présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ☉ ATTRIBUER le lot 01 à la société PIERRE FAURE (Panazol – SIRET 300 124 609 00029) pour un montant de 16 365,70 € HT soit 19 638,84 € TTC ;
- ☉ ATTRIBUER le lot 02 société FAYETTE (Bourganeuf – SIRET 414 003 061 00077) pour un montant de 35 595,80 € HT soit 42 714,96 € TTC ;
- ☉ ATTRIBUER le lot 03 société PAROTON (Guéret – SIRET 378 759 096 000 43), toutes PSE comprises, pour un montant de 55 261, 73 HT soit 66 314,076 € TTC ;
- ☉ ATTRIBUER le lot 04 société PAROTON (Guéret – SIRET 378 759 096 000 43), toutes PSE comprises, pour un montant de 13 450,00 € HT soit 16 140,00 TTC.
- ☉ DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.
- ☉ AUTORISER M. Le Président à adresser, dès à présent, les lettres de rejet aux candidats non-retenus.
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer, notifier et engager le marché.
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY



The image shows a blue ink signature of Sylvain GAUDY over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' around the perimeter and 'Le Président' in the center.